



BULLETIN ACADÉMIQUE

Février 2025

Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 2 : Pédagogie
EVARS, Maths, Langues, français,
réformes en cours

Page 3 : Carrières
Mouvement, promotion des administra-
tifs, subrogation...

Page 4 : Que fait le SNALC
Besançon ?



Sébastien VIEILLE,

Président Académique

06.61.91.30.49

Contactez le
SNALC Besançon

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Retrouvez-nous sur
notre site



Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article premier).

Notre syndicat ne parle que de l'Education nationale. Il accompagne, conseille et défend tous les personnels de notre Ministère, sans aucune distinction.

L'édito du président

Le SNALC Besançon a décidé de vous proposer un nouveau moyen d'information à travers ce bulletin académique car nous remarquons que, depuis la fin du transfert depuis les boîtes professionnelles vers les boîtes personnelles, il est plus difficile de vous informer sur l'actualité du Ministère et sur celle de notre académie.

Vous trouverez d'ailleurs dans ces pages (page 2) un moyen de vous inscrire à notre newsletter afin de ne rien rater des informations que nous vous proposons.

Vous retrouverez donc dans ces pages du contenu concernant les projets de programmes ou les idées de dispositifs qui émanent du Ministère. Mais vous trouverez aussi des informations sur les instances dans notre académie. Le tout, analysé et commenté par le SNALC.

Lorsque la place sera suffisante, nous tâcherons de vous donner des exemples de notre action au quotidien, de l'aide que nous pouvons apporter à nos adhérents.

Car c'est bien là la boussole du SNALC : être là pour ses adhérents et pour l'ensemble des personnels de l'Education nationale, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs origines, quel que soit leur sexe, quelles que soient leurs idées.

Ce bulletin académique du SNALC, c'est aussi un moyen de faire connaître notre syndicat, évidemment. En effet, trop de bêtises sont dites, notamment sur notre soit disant positionnement politique. Nous l'affirmons avec force : le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. C'est l'article 1 de nos statuts. C'est une ligne qui a clairement été posée par le président national du SNALC dans les années 1990 suite à des tentatives de noyautages par un parti politique.

Mais affirmer ne sert à rien. Il faut démontrer.

Si vous ne connaissez pas le SNALC, ou si vous avez une idée du SNALC sans jamais avoir lu nos propositions, nos positionnements, alors ce bulletin académique vous sera utile.

Si vous connaissez déjà le SNALC, vous pourrez tout simplement vous tenir informés.

Bonne lecture,

Sébastien VIEILLE

Ce premier numéro est dédié à Eric L., adhérent, collègue et grand ami.

Système Educatif

Des projets de programmes et des dispositifs à venir

FRANÇAIS	12.5
MATHEMATIQUES	9.2
TECHNOLOGIE	17
ANGLAIS	11.5
HISTOIRE	10

EVARS : Beaucoup de bruit...

Le programme d'Enseignement à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle a beaucoup fait parler.

Pour le SNALC, ce programme est important car il protège les collègues. Ils appliquent un programme. Si les parents font l'effort de lire, ils verront que beaucoup de fake news circulent. Certaines progressions sont loin d'être parfaites mais l'ensemble est cohérent.

Bien sûr, dans un monde parfait, l'Ecole n'aurait pas à éduquer mais à enseigner. Cependant, il faut admettre que nos élèves peuvent avoir besoin de cette éducation.

Par contre, et c'est la raison pour laquelle le SNALC s'est abstenu au CSE : il va se mettre en place sans horaire. Le SNALC en a assez que le Ministère charge la mule...

EAM et Parcours Renforcés : chevaux de bataille (boiteux) de la Ministre

La Ministre a annoncé la mise en place d'un « parcours renforcé » en seconde GT et en seconde professionnelle. Mais encore ? Pas grand-chose si ce n'est un gros pschitt.

Il s'agirait, pour l'heure, de donner deux heures d'AP aux élèves ayant raté le DNB. Evidemment, en prenant sur la marge... mais pas forcément sur toute l'année. Le SNALC a clairement dit qu'il fallait arrêter de rogner la marge. Nous avons ajouté que plutôt que d'automatiser en s'appuyant sur le DNB, il serait mieux de demander l'avis du conseil de classe en troisième.

Quant à l'idée d'une épreuve anticipée de mathématiques, à part quelques formations du Sup, personne n'en veut. Là, l'idée serait d'avoir une épreuve de deux heures avec un sujet pour les élèves ayant la spé, un pour les élèves de général sans la spé et un pour les élèves de voie technologique.

Pour le SNALC, c'est non. D'abord, on n'évalue pas une spécialité deux fois, c'est lui donner trop de poids. Ensuite, nous ne voulons pas que les collègues de mathématiques connaissent la même fin d'année que ceux de français, ou de philosophie. Nous souhaitons plutôt l'inverse.

Le Ministère veut certifier d'un niveau en mathématiques ? Il a le contrôle continu. Sinon, qu'il revienne à des épreuves terminales et nationales.

Un programme vient de paraître, celui d'EVARS. Trois font l'objet de consultations et doivent être présentés au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) au mois de Mars. Le SNALC vous propose ses analyses synthétiques.

La Ministre veut également mettre en place deux nouveaux dispositifs au lycée...

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur notre site national : www.snalc.fr.

Français et Mathématiques au cycle 3 : A améliorer

Les avantages des projets présentés sont qu'ils sont annuels—ce qui permettra un meilleur suivi—et que les contenus y sont clairement posés.

Le programme de Français est imparfait. Certes, il va amener à beaucoup lire et ce qu'il propose sur l'expression, orale comme écrite, tient plutôt la route. Mais il est beaucoup trop dirigiste, notamment avec ses 'points de vigilance'. Quant aux carnets de lecture des élèves, ils vont demander bien trop de temps aux professeurs, à l'instar du chronométrage de la lecture.

Le programme de mathématiques nous plaît par son exigence et par le fait qu'il rappelle l'importance du travail à la maison. Pour le SNALC, l'absence d'entraînement par les devoirs à la maison favorise les familles qui savent combien il est important de manipuler. C'est là qu'est l'inégalité, pas dans l'inverse.

Par contre, comme souvent, le Ministère confond exigence et empiement. Pour le SNALC, même si les probabilités peuvent être un moyen de manipuler, même si l'informatique est important (surtout avec la disparition de la technologie en sixième) il serait bon de se concentrer sur des notions, comme par exemple les priorités opératoires ou les fractions, qui empêchent de progresser ensuite.

Langues vivantes : Du mieux mais un gros point bloquant

Des projets annuels, avec un retour de contenus linguistiques tout en conservant les capacités langagières. Pas de programme unique mais un programme par langue vivante.

Tout cela ne peut que convenir au SNALC et majoritairement aux professeurs (voir notre enquête sur snalc.fr).

Malheureusement, le Ministère ne sait plus faire simple et semble avoir besoin de toujours charger la mule au point de rendre les programmes infaisables.

Le SNALC a clairement dit au Ministère que si la contrainte des Axes et des objets d'étude (qui pour nous doivent être uniquement indicatifs), nous nous opposerons à ces programmes

Au SNALC, vous informer est notre priorité!

Suite au blocage des redirections de messages depuis les boîtes mails académiques vers les boîtes mails personnelle, de nombreux collègues n'ont plus accès à la newsletter du SNALC.

Nous sommes donc amenés à procéder à des changements concernant l'envoi de nos newsletters et nous vous proposons de les recevoir directement sur vos boîtes personnelles. Pour cela il vous suffit de remplir le questionnaire vers lequel le QR Code renvoie.



Carrières

Mouvement intra : A vos marques

Le 19 mars, vous pourrez voir les postes vacants et commencer votre mouvement intra. Les postes comme les démarches seront sur SIAM via IProf. Vous aurez également accès aux « couplages » afin de pouvoir vous rendre compte d'un éventuel poste partagé.

Quoi qu'il en soit, dans toutes vos démarches, le SNALC se tient à votre disposition.

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

06.61.91.30.49



Absence de subrogation : un vrai problème pour les contractuels, notamment pour les plus précaires (AED, AESH)

Prévue dans un accord interministériel de 2023 puis annoncée début 2025 et repoussée en juillet 2025... l'horizon s'étale à perte de vue puisque la subrogation pour tous les personnels contractuels ne cesse de reculer dans le temps : c'est juillet 2026 qui est désormais la date annoncée pour sa mise en place !



Le **SNALC** ne peut qu'être mécontent de ce délai car le système actuel met les contractuels en difficulté. La mise en place d'un système subrogatoire est en effet l'une de nos revendications majeures, que le ministère avait entendue, mais qu'il ne cesse de repousser dans le temps.

Ce processus, par lequel l'employeur public continue à verser le salaire de l'agent et perçoit directement les indemnités journalières de la Sécurité sociale (IJSS) en cas d'arrêt maladie, représente un avantage de taille pour les contractuels.

Actuellement, et jusqu'en juillet 2026 a minima, lors d'un congé maladie, d'un congé de grave maladie, d'un congé maternité ou paternité, etc., les contractuels perçoivent à la fois leur salaire et les IJSS. Ces dernières doivent ensuite être remboursées à l'employeur. Les principales complications surviennent lors du calcul du trop-perçu, régulièrement prélevé sur

la paye sans préavis de la part du gestionnaire, ni échelonnement de la dette.

Ces prélèvements inattendus, d'une somme importante, peuvent créer des difficultés budgétaires considérables.

Le SNALC presse le Ministère d'agir ; et vite !

Contacts AESH : aesh.besancon.snalc@gmail.com (Luce MARTIN)

Contacts AED : snalc.besancon.AED@gmail.com (Anthony BEDOURET)

Rejoindre le groupe

Facebook AESH



Personnels administratifs : Pensez aux promotions

Le mouvement n'est pas encore là. Le calendrier reste à paraître. Par contre, les opérations de promotion des personnels administratifs, sociaux et de santé et des personnels ATEE seront bientôt lancées.

Les dossiers comprenant la fiche individuelle et le rapport d'aptitude professionnelle des personnels promouvables qui devaient, l'an dernier, remonter pour le 30 avril 2024. (Surveillez le calendrier.)

Pour en savoir plus, consultez les lignes directrices de gestion : <https://www.ac-besancon.fr/personnels-administratifs-promotions-122245>

Contact : snalc.besancon.ADM@gmail.com

Le Rendez-vous de carrière

Un tel rendez-vous se prépare, notamment en complétant le dossier de préparation.

Mais, en aval, il peut y avoir des choses à faire. N'attendez pas de recevoir l'avis final du recteur (de la rectrice).

Dès que vous savez dans quelles cases vos évaluateurs ont mis leurs petites croix, vous avez le droit d'échanger avec eux et de défendre votre point de vue.

C'est important car la CAP de contestation n'est pas censée revenir sur les croix, mais seulement sur l'avis final.

Le dialogue doit donc se faire. Et le SNALC peut vous y aider.

Que fait le SNALC Besançon ?

Instances

Au CSA du 27 janvier, le SNALC a voté contre la répartition de la dotation et a critiqué le budget de notre académie.

Les pertes de postes ne sont pas acceptables tant dans le premier degré (qui est la grosse victime de cette année) que dans le second degré.

Pour le SNALC, la baisse démographique que nous connaissons doit être l'occasion de ne pas se conduire en gestionnaire mais d'investir dans l'avenir.

Le SNALC l'a dit, au niveau national comme au niveau local, nos élèves et nos classes ont changé. Nous avons de plus en plus de PAP, de PPRE et de GEVASCO à gérer et, de fait, de plus en plus de difficultés scolaires et comportementales à intégrer dans nos pratiques. Cela demande des moyens humains pour diminuer la taille des classes et mieux accompagner les élèves

AED : un (petit) pas de plus vers la reconnaissance de votre carrière

Le SNALC a obtenu au CSA de Besançon que les évaluations des AED soient portées dans leur dossier. En effet, dans les CCP disciplinaires, nous n'avions aucun élément tangible à opposer.

Le SNALC continue toujours à plaider, au Ministère, pour la création d'une grille salariale AED. Vous avez désormais la possibilité d'une carrière, il faut qu'elle puisse évoluer !

Contact : snalc.besancon.AED@gmail.com

CAPA de contestation de rendez-vous de carrière et de non-octroi de congé de formation

Pour le SNALC, il n'est pas normal de devoir attendre sept années pour espérer obtenir un congé formation. Et, lors de cette CAPA, les organisations syndicales ont toutes travaillé pour améliorer la situation des collègues tant pour les congés formation que pour les contestations de rendez-vous de carrière.

Nos actions

AESH

Le SNALC a réalisé une grande enquête dont les résultats sont en ligne sur notre site (snalc-besancon.fr).

Fort des résultats, le SNALC vous représentera lors du GT à venir et lors de l'audience prévue avec Mme la Rectrice sur des sujets comme les heures connexes...

Par ailleurs, Luce continue ses congrès décentralisés. Elle sera le 21 mars à Dôle, le 28 mars à Héricourt, le 4 avril à Besançon et le 11 avril à Lons-le-Saunier.

Les inscriptions se feront sur notre site.

Et n'oubliez pas le groupe Facebook qui vous est dédiée.

Congrès Ecriture Créative

Le SNALC vous propose de venir découvrir cette pratique qui peut être pédagogiquement intéressante ou personnellement épanouissante.

Le 17 avril à l'hôtel Ibis Styles, rue de Trey à Besançon.

Inscriptions sur notre site.

Les tournées du SNALC

Dans le premier comme dans le second degré, nous venons à votre rencontre ou venons déposer des documents pour les salles des professeurs ou les salles des maîtres.

Profitez-en pour échanger avec nous !

Et consultez vos boîtes académiques pour nous lire.

